

## MISE À DISPOSITION DU JARDIN MODERNE DÉMARCHES & DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

### LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- ▶ Les statuts signés de votre association (pour une 1ère demande ou modification depuis la demande précédente) ;
- ▶ Une copie du récépissé de déclaration en préfecture (pour une 1ère demande) ;
- ▶ Une copie de la police d'assurance de votre association, responsabilité civile et multirisque professionnelle couvrant les risques de vol et de dégradation, ainsi qu'une assurance spécifique lors des événements particuliers (MAIF, AGF...);
- ▶ Formulaire d'adhésion de l'association au Jardin Moderne (pour une 1ère demande) ;
- ▶ Le chèque de caution et le chèque de mise à disposition.

### LES OBLIGATIONS :

- ▶ Faire adhérer votre association au Jardin Moderne ;
- ▶ Signer la convention de mise à disposition entre votre association et le Jardin Moderne ;
- ▶ Déclarer votre événement à la SACEM (Emmanuel Plaine 02 90 92 21 94) ;
- ▶ Déclarer vos recettes de billetterie au CNM (taxe de 3,5 % hors taxes de vos recettes billetterie - [www.cnm.fr](http://www.cnm.fr)) ;
- ▶ Présenter vos supports de communication au Jardin Moderne avant leur publication à [comm@jardinmoderne.org](mailto:comm@jardinmoderne.org).

### LES CAUTIONS

- ▶ Nettoyage en intérieur : 250 €
- ▶ Nettoyage des extérieurs : 250 €
- ▶ Dégradations commises par le public (graffiti, extincteurs, déclenchement alarme, clôtures) : 250 €

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

- ▶ Aline Thouroude :  
[evenements@jardinmoderne.org](mailto:evenements@jardinmoderne.org) - 02 99 14 45 99

## OUVERTURE / FERMETURE :

- ▶ L'heure de début d'exploitation des locaux est déterminée avec le Régisseur Général du Jardin Moderne ;
- ▶ L'heure de fin d'exploitation est fixée à : « heure de fermeture au public » + 2 heures.

## DÉCORATION ET PERFORMANCES :

- ▶ Aucune performance physique, pyrotechnique ou de tout autre nature à mettre en danger les artistes, les salariés, les bénévoles et le public ne peut être réalisée si celle-ci ne figure pas dans la convention ;
- ▶ La décoration du lieu doit être entièrement validée par le Régisseur Général du Jardin Moderne.

## CATERING :

- ▶ Le Jardin Moderne propose une formule catering dans une limite de 20 repas. La demande est à faire au moins 2 semaines en amont de l'événement à la coordinatrice des événements. Les tarifs sont les suivants :

- Végé / plat & dessert : 13 €
- Carné / plat & dessert : 15 €

- ▶ Le catering ne peut pas être préparé dans la cuisine du Jardin Moderne. Un micro-ondes est à disposition pour la remise en température des plats.

- ▶ En aucun cas la vaisselle du restaurant du Jardin Moderne ne peut être utilisée. Un service de 30 assiettes, 30 couteaux et 30 fourchettes est à votre disposition dans le placard du local du personnel. Nous ne fournissons pas les plats.

## MÉNAGE ET CAUTION :

- ▶ L'association devra, en plus du règlement de la mise à disposition, remettre un chèque de caution (cf tarifs ci dessus). La caution correspond au coût de remise en état des espaces utilisés.

- ▶ La remise en état consiste à :

- remettre en place la vaisselle mise à disposition ;
- passer le balai dans les espaces de diffusion utilisés, la loge backline et les toilettes ;
- passer l'aspirateur dans les loges ;
- ramasser les détritrus laissés par le public à l'extérieur.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

- ▶ Aline Thouroude :  
evenements@jardinmoderne.org - 02 99 14 45 99